

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 13 décembre 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY

Étaient absents représentés :

Chantal BOUTHINAUD pouvoir à Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Jean-Jacques MORLAY, Chantal BOUTHINAUD, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François BATIER

N°2024/D/086 - **Objet** : Résiliation de la concession de travaux pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation de la Maison Médicale Pluridisciplinaire de Feytiat

Monsieur Laurent LAFAYE rappelle aux membres du Conseil municipal que le 1er février 2023 une délibération était votée par l'assemblée afin de lancer le projet d'une Maison Médicale Pluridisciplinaire. La SELI était retenue comme concessionnaire suite à l'appel d'offres (signature d'un contrat devenu exécutoire le 25 septembre 2023 entre la SELI et la Commune).

Ce projet était fondé sur la nécessité de répondre aux enjeux suivants :

- Faire face à une problématique de démographie médicale,
- Maintenir ou consolider une offre de soins de premier recours,
- Réunir des professions médicales et paramédicales pour offrir une coordination de soins,
- Proposer aux habitants une offre de soins de proximité complète.

Pour que ce projet puisse se réaliser, il fallait, entre autres :

- Le soutien financier de nos partenaires institutionnels dont le Département de la Haute-Vienne et la Préfecture.
- Le soutien des professionnels de santé et des professionnels du paramédical par le biais d'un engagement ferme.

Après un travail collaboratif de plusieurs mois avec la SELI sur ces deux points, il n'a pas été possible d'obtenir d'engagement de la part des professionnels de santé. Les médecins ont d'ailleurs refusé les rendez-vous proposés par le concessionnaire. Quant aux soutiens financiers (subventions), ils n'ont pu être mobilisés (notifications de refus de la Préfecture et du Département en novembre 2024).

Dans ces conditions, plusieurs échanges ont eu lieu avec la SELI sur la pertinence de la poursuite de ce projet.

Il en résulte qu'il n'est plus envisageable de mener à bien cette opération en raison de la survenance des deux conditions résolutoires décrites dans le contrat, à savoir :

- non obtention par le concessionnaire du financement nécessaire notamment sur la partie subvention (près de 25% du financement global de l'opération),
- commercialisation des locaux insuffisante (moins de 50% de surface utile).

Cela entraîne donc la résiliation de ce contrat. Elle intervient dans un cadre amiable permettant ainsi au Concessionnaire et à la Commune de trouver un accord sur les aspects technique, juridique et financier.

ANNEXES à la présente délibération :

- Avenant n° 1 : Résiliation de la concession de travaux pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation de la Maison Médicale Pluridisciplinaire de Feytiat,
- Tableau des dépenses de la SELI.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide :

- d'autoriser le Maire à acter la résiliation au 31 décembre 2024 de la concession de travaux reçue en Préfecture de la Haute-Vienne le 15 septembre 2023 et notifiée le 25 septembre 2023 par la Commune (avenant n°1 en annexe de la présente délibération),
- d'acter les conséquences techniques, juridiques et financières de cette résiliation,
- de donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Motion adoptée par 23 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 19 décembre

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.